



DEMANDE D'HOMOLOGATION DE TOURNOI

1 exemplaire par tournoi et par catégorie

CLUB :

N° Affiliation :

DATE DU TOURNOI :

LIEU (terrain) :

CATEGORIE DES JOUEURS :

NOMBRE DE CLUBS PARTICIPANTS ET PROVENANCE (si clubs étrangers):

LE REGLEMENT SPÉCIFIQUE DU TOURNOI EST A JOINDRE AU DOSSIER
(Sur papier à entête du club, ou par la messagerie officielle)

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES DANS LE REGLEMENT D'UN TOURNOI **Article 25 du Règlement Sportif Général du District :**

- *La demande d'homologation doit être présentée un mois au moins avant la date prévue.*
- *Une feuille de match est établie avant chaque rencontre.*
- *Seuls les joueurs licenciés peuvent participer à l'épreuve pour leur club.*
- *Toutefois, un club peut utiliser des joueurs licenciés dans un autre club avec l'accord écrit de celui-ci.*
- *La présentation des licences est obligatoire dans les conditions fixées par l'article 8 du R.S.G. du District.*
- *En aucun cas un joueur d'une équipe ne peut dépasser le temps de jeu réglementaire d'une rencontre correspondant à sa catégorie d'âge au cours d'un même jour (extérieur ou salle :*
 - **120 minutes**, prolongation comprise, pour les **SENIORS**
 - **90 minutes** pour les **VETERANS** et les **U19/U17**,
 - **80 minutes** pour les **U15**,
 - **60 minutes** pour les **U13**,
 - **50 minutes** pour les **U11**
 - **40 minutes** pour les **U9**.

Dans le cas d'utilisation de buts mobiles, ceux-ci doivent être fixés solidement au sol afin de prévenir tout accident. Le tournoi sera homologué par le District sous réserve que les clubs ne soient pas engagés ce jour là dans aucune compétition officielle.



District de l'Essonne de Football

52, rue du Mesnil • 91220 Brétigny-sur-Orge
Téléphone: 01 60 84 71 63 • Télécopie: 01 60 84 65 74 • e-mail: secretariat@essonne.fff.fr
Association déclarée sous le n° 02 897 du 23.10.80 • SIRET 321 304 248 00024 • NAF 9312Z